



Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 mai 2026

Présents dans l'ordre d'appel :

Mr Olivier Guillot, Mme Christiane Milord, Mr Dominique Gargaud, Mme Véronique De Brauer, Mr Michel Trouillard, Mme Émilie Pellenard, Mr Christophe Soury, Mme Isabelle Baudet, Mr Simon Andraud, , Mr Xavier Leperlier, Mr Jean-Marie Esclamadon et Mme Nathalie Gratade.

Pouvoir : Mme Corinne Charpentier à Mme Véronique De Brauer
 Mme Anaïs Beyrand à Mr Simon Andraud
 M. Florian Augas à M. Olivier Guillot

1-Désignation d'une secrétaire

Mme Véronique De Brauer est désignée comme secrétaire.

2-Adoption du compte rendu du conseil municipal du 24 avril 2026

M. Olivier GUILLOT rappelle le mail envoyé par M. Jean-Marie Esclamadon en son nom et celui de Mme Nathalie Gratade qui souhaitent voir apporter des modifications sur le dernier compte-rendu. Un rappel est effectué sur la différence existant entre un compte-rendu et un procès-verbal de conseil Municipal qui est sensé faire figurer toutes les interventions essentielles. La pratique antérieure de la précédente mandature, qui est celle d'un compte-rendu plus détaillé, avait été reconduite.

Mme Emilie Pellenard s'étonne de cette demande puisque précédemment la rédaction d'un PV de conseil municipal n'avait pas été retenue. Mr Jean-Marie Esclamadon souhaite que ses remarques soient mentionnées. M. GUILLOT aimerait que l'on s'intéresse au fond des dossiers plutôt qu'à ces problèmes formels.

A l'unanimité, la décision est prise d'établir un procès-verbal pour chaque conseil municipal ce qui va obliger à l'enregistrement de la séance et à un travail important de rédaction.

Le CR du 24 avril sera donc modifié et soumis à l'approbation d'un prochain Conseil municipal.

3- Délibération pour la programmation des travaux de le GRVC 2026

Mr Michel Trouillard explique que tous les ans il y a un agenda de travaux à prévoir en vue de formaliser les demandes de subventions au Département.

Pour l'année 2026, sur recommandation de l'ATEC plusieurs chantiers sont ciblés :

- Notamment le chemin des érables où les travaux à prévoir sont le rabotage et un enrobé - Estimation 29,500 €.

Mr Simon Andraud se questionne sur le type d'usure de la zone. Après échange et circulation du dossier, il semblerait que cela soit dû à l'usure (travaux faits depuis environ 20 ans).

Dossier pour demande de subvention environ 40%.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4- Délibération pour la sécurité du bourg

Le projet prévoit sur la route de Blond l'installation de deux écluses afin de ralentir la vitesse.

Cette décision intervient à la suite des essais effectués qui montrent une diminution de la vitesse estimée à 25km/h.

Le cout des travaux est estimé à 15000 €.

Il a été vérifié que les engins agricoles pourront circuler après installation des écluses.

Mme Emilie Pellenard demande s'il est possible de faire des demandes de subvention sur des estimations, ce qui est confirmé par Mme Nadine BELTRANDO qui nous explique que nous devons impérativement déposer la demande avant le 31 mai 2026.

Délibération adoptée à 15 voix

5- Délibération pour la constitution de la commission communale des Impôts Directs

6 commissaires et 6 titulaires sont à désigner. Le conseil a proposé de présenter la liste des précédentes personnes qui avaient donné leur accord lors de la mandature précédente.

La liste des 24 noms dans les conditions de l'article 1650 du Code Général des Impôts, comme suit :

- Monsieur VALLAT Nicolas, domicilié 4 Place de l'Étang – 87520 CIEUX,
- Monsieur COMBETTE Michel, domicilié 4 rue de la Promenade – 87520 CIEUX,
- Monsieur AUGIER Vincent, domicilié 7 Véchèze– 87520 CIEUX,
- Madame CARLE Sylvie, domiciliée 20 Le Theil– 87520 CIEUX,
- Madame RANOUIL-BRANDY Typhanie, épouse BRANDY, domiciliée 25 route de Limoges – 87520 CIEUX,
- Madame TOURNOIS Eveline, épouse VECLIN-POUPART, domiciliée 17 avenue du Lac – 87520 CIEUX,
- Madame GAUTHIER Florence, veuve BOUTAUD, domiciliée 21 Le Theil – 87520 CIEUX,
- Monsieur GILLET Marc, domicilié 9 rue Traversière – 87520 CIEUX,
- Madame COURTY Corinne, épouse CHARPENTIER, domiciliée 38 Villeforceix 87520 CIEUX,
- Madame RAMBY Martine, épouse TROUILLARD, domiciliée 1 Villeforceix - 87520 CIEUX,

- Madame DUCOURET Martine, épouse GARGAUD, domiciliée 2 rue des Roses 87520 CIEUX,
- Madame NOIZAT Joëlle, veuve RANOUIL, domiciliée 26 Charrat – 87520 CIEUX,
- Madame BARDET Florence, domiciliée 3 rue des Lilas – 87520 CIEUX,
- Madame VALLAT Anne-Marie, épouse SOURY, domiciliée Le Four, Villeforceix – 87520 CIEUX,
- Madame VIDAUD Annie, épouse GAUTHIER, domiciliée 7 Villeforceix – 87520 CIEUX,
- Monsieur COURTEILLE Gervais, domicilié 37 Le Boucheron – 87520 CIEUX,
- Madame BARDET Elisabeth, domiciliée La Chèze – 87520 CIEUX,
- Madame VALLAT Audrey, épouse SOURY, domiciliée 12 Impasse de Lautreix – 87520 CIEUX,
- Monsieur DE BRAUWER Olivier, domicilié 11 Chemin des Erables – 87520 CIEUX,
- Monsieur ESCLAMADON Jean-Marie, domicilié 12 Le Theil – 87520 CIEUX,
- Monsieur TROUILLARD Michel, domicilié 1 Villeforceix – 87520 CIEUX,
- Monsieur DAUGE Anthony, domicilié 6 Chantegros – 87520 CIEUX,
- Monsieur GARGAUD Dominique, domicilié 2 rue des Roses – 87520 CIEUX,
- Madame DE BRAUWER Véronique, domiciliée 11 Chemin des Erables – 87520 CIEUX.

6 – Délibération pour la modification du tableau des indemnités de fonction des élus municipaux.

Mr Olivier Guillot explique l'erreur retenue dans le montant de l'indice brut de référence qui doit être de 4110,52.

Sont rappelées les modalités de calcul des indemnités et la mise au pot commun de l'indemnité du maire pour que tous les conseillers puissent bénéficier d'une indemnité.

M. Jean-Marie ESCLAMADON considère que l'augmentation de la somme distribuée est trop importante par rapport à l'augmentation des autres personnes et que l'on pourrait proratiser les taux.

Il est rappelé que l'augmentation de l'enveloppe des indemnités a été votée par le parlement et que la commune de Cieux est entrée dans la catégorie des villes de plus de 1000 habitants qui lui confère l'enveloppe en discussion qui n'est d'ailleurs pas utilisée à 100 % puisque le taux d'utilisation de la majorité actuelle est inférieur à celui retenu par la mandature précédente (le conseil municipal n'utilisera que 85,87 % de l'enveloppe totale et que les 15 % restent au budget général)

M. Olivier Guillot précise que chacun est libre de renoncer ou non à son indemnité, s'il trouve qu'elle impacte trop les finances municipales et regrette ce type de polémique habituellement initiées par des partis populistes. Il rappelle le communiqué de l'association des Maires de France qui regrette ces débats qui entretiennent la défiance vis-à-vis des élus.

TABLEAU CALCUL

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus municipaux :

	Fonction	Taux / IB (Indice Brut terminal de la fonction publique)
1	Maire	15,39 %
2	1 ^{er} Adjoint	15,39 %
3	2 ^{ème} Adjoint	15,39 %
4	3 ^{ème} Adjoint	15,39 %
5	4 ^{ème} Adjoint	15,39 %
6	Conseiller municipal délégué	11,29 %

7	Conseiller municipal	3,67 %
8	Conseiller municipal	3,67 %
9	Conseiller municipal	3,67 %
10	Conseiller municipal	3,67 %
11	Conseiller municipal	3,67 %
12	Conseiller municipal	3,67 %
13	Conseiller municipal	3,67 %
14	Conseiller municipal	3,67 %
15	Conseiller municipal	3,67 %

Résultat des votes :

- 13 voix pour
- 2 voix contre (M. Jean Marie Esclamadon et Mme Nathalie Gratade)

Questions diverses :

La commission travaux a travaillé sur les devis pour la mise aux normes incendies du Logis des treilles, propositions de 3 devis, il a été décidé par la commission que les devis seront envoyés à LED consulting pour nous aider dans notre choix final.

Elections sénatoriales : Nous devons obligatoirement réunir le conseil municipal le vendredi 5 juin 2026 à 11h30 pour le vote de nos grands électeurs pour les élections sénatoriales.